



## MESURES SANITAIRES COVID-19

### Festival Musique en Charolais-Brionnais 2020

*Protocole élaboré sur la base des recommandations du Ministère de la Culture - Direction Générale de la Création Artistique. Documents du 26 juin 2020 « Aide à la reprise des activités artistiques dans le champ du spectacle vivant » ; annexe 2 « Musique » ; « Aide à la reprise d'activité et à la réouverture au public des salles de spectacle » : [www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-le-ministere-informe-les-professionnels/Deconfinement-recommandations-sanitaires-pour-la-reprise-d-activite ]*

Dans le contexte de la pandémie du Covid-19, le festival a entièrement repensé et réinventé sa formule pour s'adapter aux contraintes de cette situation sanitaire exceptionnelle.

#### CONCERTS COURTS, SANS ENTRACTE & EN PETITS COMITÉS

- Concerts courts pour réduire les temps statiques en espace confiné
- Concerts sans entracte pour limiter les flux de spectateurs
- Jauges réduites pour éviter les rassemblements trop importants : entre 50 et 80 personnes par concert, selon la taille des églises (alors que le festival en accueille habituellement jusqu'à 300 par concert)

#### DISPOSITIF SANITAIRE SUR LES LIEUX DES CONCERTS

- Billetterie entièrement dématérialisée et suppression des points de vente sur les lieux de concerts
- Aérations systématiques des églises et désinfection des sièges entre les concerts
- Espacement des places assises pour les spectateurs comme pour les artistes sur scène. Des places groupées seront autorisées pour les couples et familles. Les sièges et bancs accessibles seront clairement signalisés.

---

Association Musique et Patrimoines en Charolais-Brionnais (Loi de 1901)

Siège social : « Le Gâ » 71220 Saint-Bonnet de Joux • Tel : 03 85 24 79 74

Email : [musique.en.charolais.brionnais@gmail.com](mailto:musique.en.charolais.brionnais@gmail.com) • Site internet : [www.musique-en-charolais-brionnais.com](http://www.musique-en-charolais-brionnais.com)

APE : 9001Z • SIRET : 483 328 969 000 17 • Licences N°2-144885 et N°3-144886 • MAIF assurances : 3110867R

## GESTES BARRIÈRE

- Les gestes barrières seront strictement appliqués par les bénévoles et artistes du festival - et rappelés par voie d'affichage aux spectateurs lors de l'accès aux lieux de concerts
- Distribution de gel hydro-alcoolique à l'entrée des concerts
- Distanciation physique : fléchage et organisation des flux pour les spectateurs, bénévoles et artistes du festival lors des déplacements à l'entrée et à la sortie des lieux de concerts
- Port du masque lors des concerts et manifestations :
  - Les bénévoles de l'association seront masqués à tout moment pour l'accueil du public et pour toute intervention autour des concerts ;
  - Les spectateurs seront tenus de porter un masque pour l'accès aux églises et pendant toute la durée des concerts

## TRAÇABILITÉ EN CAS DE COVID-19

- Traçabilité à 100% des spectateurs, qui laissent leurs coordonnées sur la plateforme de réservation
- En cas de symptômes (en particulier sensation de fièvre), les spectateurs sont invités à prendre leur température avant de se rendre au concert. En cas d'infection avérée au Covid-19, ils sont tenus d'annuler leur venue et d'en avvertir le festival. Les mêmes consignes seront respectées par les bénévoles et artistes du festival

## ENGAGEMENT DU SPECTATEUR

En achetant sa place, le spectateur s'engage à respecter scrupuleusement les gestes barrière sur les lieux de concerts : port du masque obligatoire, maintien de la distanciation, éternuements ou toux dans le coude, lavage des mains au gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie des églises. Il s'engage à respecter l'implantation des sièges dans les églises et le placement décidé par le festival.

*- Protocole valable à la date du 19 juillet 2020 -*

*Des mises à jour seront effectuées régulièrement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des règles en vigueur. Ces modifications seront consultables en temps réel sur le site internet du festival : [www.musique-en-charolais-brionnais.com](http://www.musique-en-charolais-brionnais.com)*

---

Association Musique et Patrimoines en Charolais-Brionnais (Loi de 1901)

Siège social : « Le Gâ » 71220 Saint-Bonnet de Joux • Tel : 03 85 24 79 74

Email : [musique.en.charolais.brionnais@gmail.com](mailto:musique.en.charolais.brionnais@gmail.com) • Site internet : [www.musique-en-charolais-brionnais.com](http://www.musique-en-charolais-brionnais.com)

APE : 9001Z • SIRET : 483 328 969 000 17 • Licences N°2-144885 et N°3-144886 • MAIF assurances : 3110867R